

Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

1. Identifier les dangers des produits phytosanitaires
2. Évaluer les risques au quotidien
3. Prévenir les contaminations
4. Pour aller plus loin

- Film CCMSA reportage
traitement

- film

msa\VIDEO_TS\VIDEO_TS.IFO

1. Identifier les dangers des produits phytosanitaires

Les principaux textes applicables en matière de protection de la santé des applicateurs

- ➔ **Décret 1973 : création de la prévention des salariés**
- ➔ **Décret 1987 : protection des travailleurs**
- ➔ **Décret 1998 : Mise en conformité des machines mobiles agricoles**
- ➔ **Décret 2001 : Document unique d'évaluation des risques**
- ➔ **Décret 2003 : Prévention des risques chimiques**
- ➔ **Arrêté 12 septembre 2006 : délais de rentrée**
- ➔ **Arrêté du 21 octobre 2011 : Modalité du Certiphyto**

1. Identifier les dangers des produits phytosanitaires



Homologation



L'étiquette de sécurité

1. Identifier le danger

Homologation

Tous les produits phytosanitaires sont évalués sur:

- ✓ Leur efficacité agronomique
- ✓ Leur toxicité pour l'environnement
- ✓ Leur toxicité pour l'Homme



**Étiquetage
produit
phytosanitaire**

L'autorisation de mise sur le marché ou AMM ou le retrait des produits phytosanitaires est délivrée par la DGAL via l'Anses

1. Identifier les dangers des produits phytosanitaires



→ Homologation

→ **L'étiquette de sécurité**

► L'étiquette de sécurité

Nom du produit

HERBOGRILL

HERBICIDE A ACTION FOLIAIRE

PHYTOGRILL S.A.
18, rue de la binette
13000 MARSEILLE
Tél: 04.83.83.83.83

Coordonnées du fabricant

Composition en matière(s) active(s)

Formulation : suspension concentrée SIREN 012 362 459 RCS MARSEILLE

Teneur: 200g:L GLYPHOSATE
125g:L 2,4-D

AMM
Usages autorisés
Dose maximale

Homologation n° 7802358
En traitements généraux-Désherbage-Allées de parcs, jardins public & trottoirs à la dose maximale de **10 L / ha**

Les préconisations d'emploi

Conseils d'utilisation
Remplir la cuve d'eau à moitié et, équipé de gants en nitrile ou

Penser à bien ajuster le réglage du pulvérisateur de façon à obtenir une répartition homogène sur la végétation à détruire.



**Xn
Nocif**

Phrases de risques

Numéros d'urgence et Phyt'attitude

Appel en cas d'urgence: 15 ou centre anti poison.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude **N°Vert 0 800 887 887**

Conseils de prudence

Symbole et indication de danger



2- Evaluer les risques au quotidien

2. Evaluer les risques au quotidien



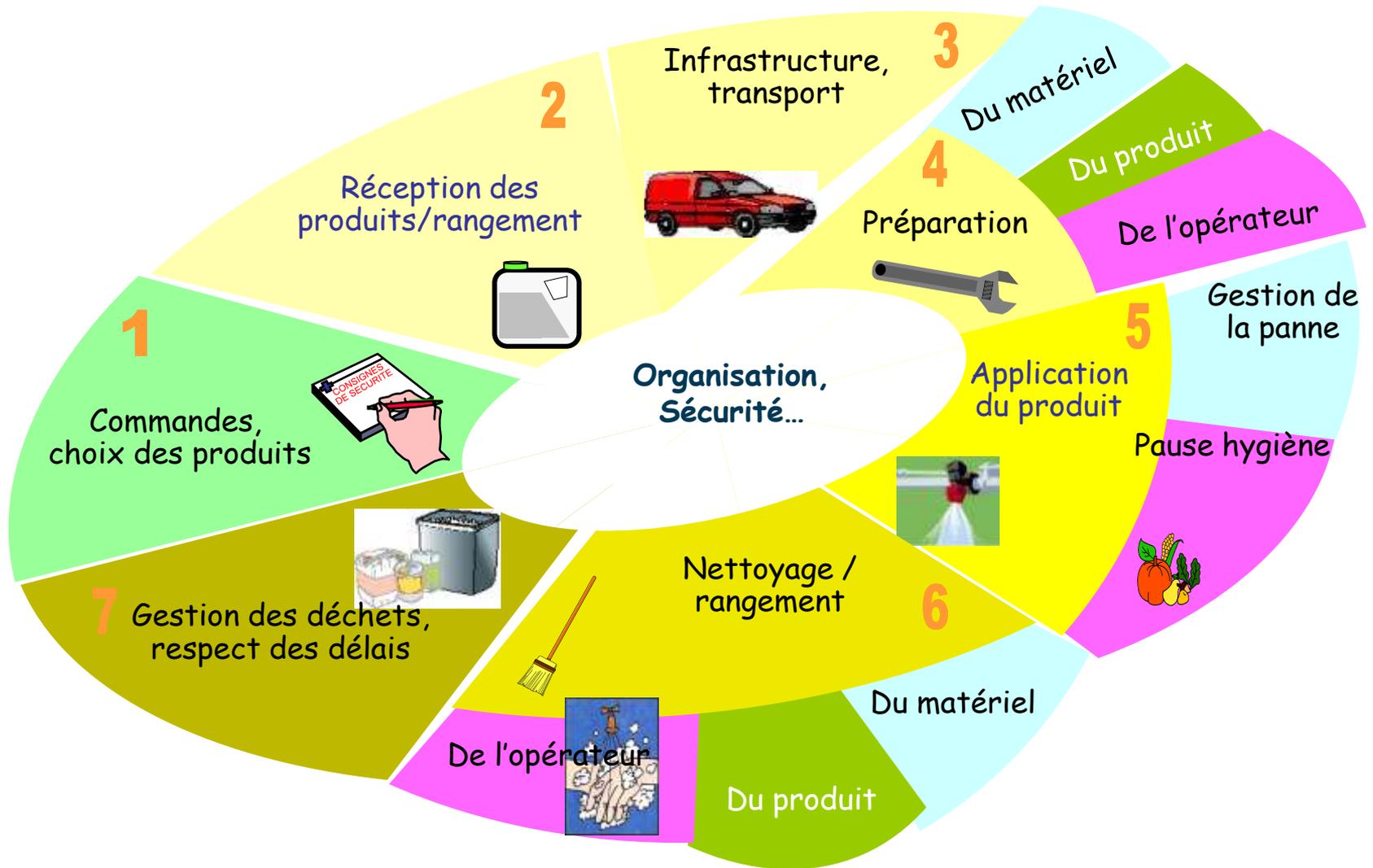
Enjeux



Quelques données sur l'exposition de l'applicateur au quotidien

- Préparation des traitements
- Applications
- Nettoyage

► Enjeux : Les 7 étapes de traitements



2. Evaluer les risques au quotidien



→ Enjeux

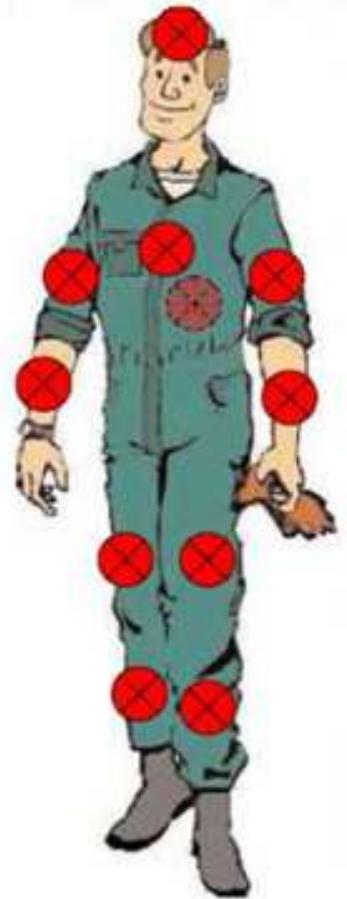
→ **Quelques données sur l'exposition de l'applicateur au quotidien**

- Préparation des traitements
- Applications
- Nettoyage

Crédits photo CCMSA

La préparation de la bouillie : une phase critique

- La contamination cutanée est très importante !



▶ L'exposition au quotidien

- Incidents possibles :
 - Débordement de cuve,
 - Problème d'ouverture des bidons,
 - Éclaboussures,
 - Souillures de la combinaison.



La préparation de la bouillie : conception du matériel

- Facteurs améliorants :
 - Bacs incorporateurs



Application des traitements : des actions contaminantes

Passage dans le brouillard de pulvérisation



Application des traitements : des actions contaminantes

Intervention sur matériel en cours de traitement en l'absence d'équipements (réglage panne....)



Travailler avec une cabine tracteur peut diminuer l'exposition aux produits phyto



- Cabine fermée, ventilée et filtrée



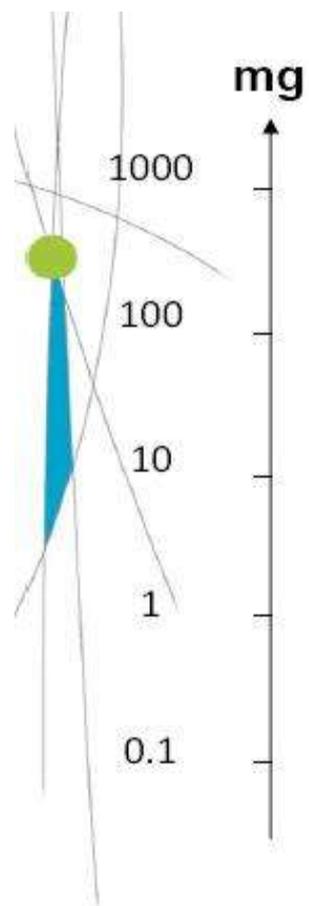
Phase de nettoyage

- Problème d'éclaboussures
- Contamination cutanée par :
 - Mains fortement contaminées
 - Présence de produits sur les tuyaux
- Contamination respiratoire élevée (fines gouttelettes en suspension)



ATTENTION! LE
RISQUE EST
TOUJOURS
PRESENT!!!

Résultats

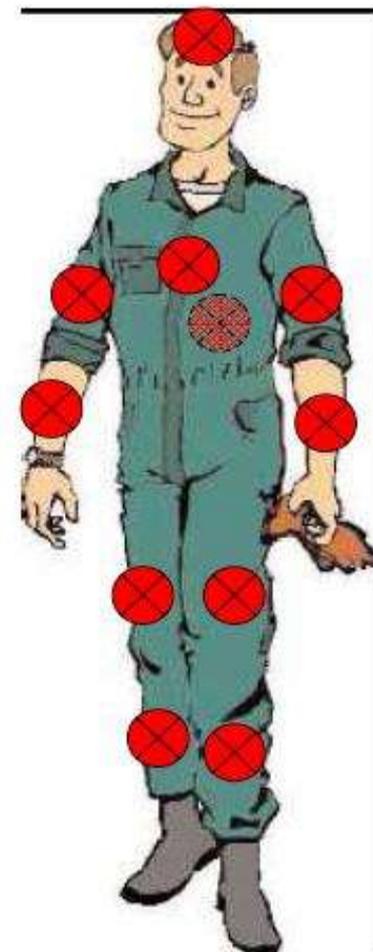


Contamination cutanée

Préparation
de la bouillie

Application
de la bouillie

Nettoyage
du matériel



3. Prévenir les contaminations

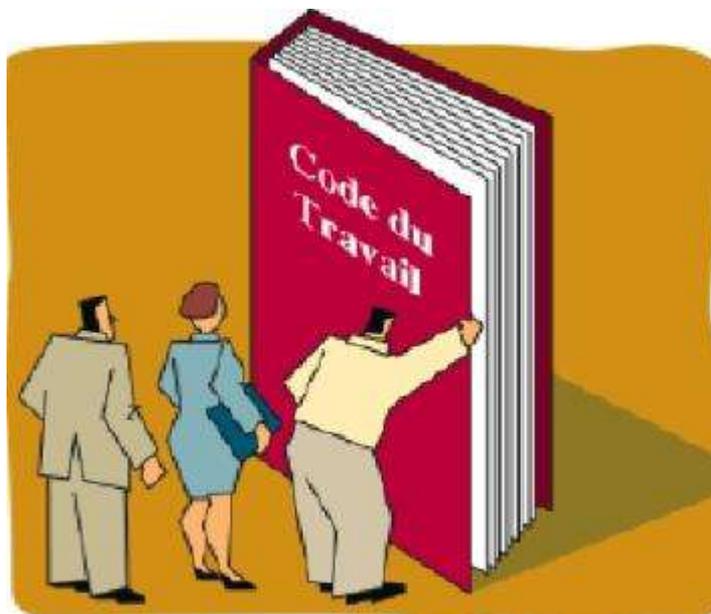
3. Prévenir les contaminations



Crédits photo CCMSA

- **limiter le danger**
- L'organisation dans l'aménagement des installations : la base phyto
- Choisir le matériel, l'entretenir et le préparer
- L'organisation du chantier
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Procédure d'habillage et de déshabillage

Tous les salariés exposés aux risques phytosanitaires doivent recevoir une formation renforcée à la sécurité



Plan Ecophyto 2018

Axe 4 :

-Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de **50%** si possible d'ici **2018**

-Formation obligatoire pour les distributeurs et tous les applicateurs d'ici 2015



Les différents certificats possibles

Utilisation à titre professionnel des PP*			Mise en vente, vente des PP*	Conseil à l'utilisation des PP*
Décideur en exploitation agricole	Décideur en travaux et services	Applicateur (Collectivités territoriales)	Distribution de produits professionnels	
Opérateur en exploitation agricole	Opérateur en travaux et services	Applicateur opérateur (Collectivités territoriales)	Distribution de produits grand public	

↓
Certificats concernés par l'accord cadre CA/MSA

PP: Produits Phytosanitaires

3. Prévenir les contaminations

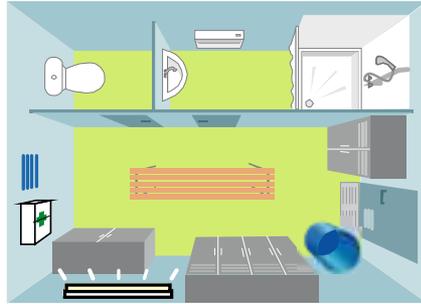


Crédits photo CCMSA

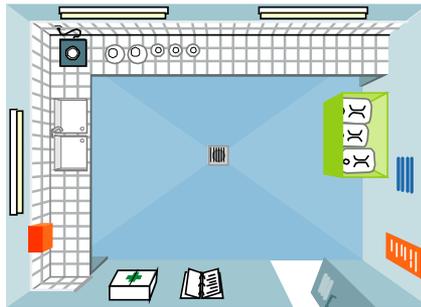
- Limiter le danger
- **L'organisation dans l'aménagement des installations : la base phyto**
- Choisir le matériel, l'entretenir et le préparer
- L'organisation du chantier
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Procédure d'habillage et de deshabillage

► La base phyto

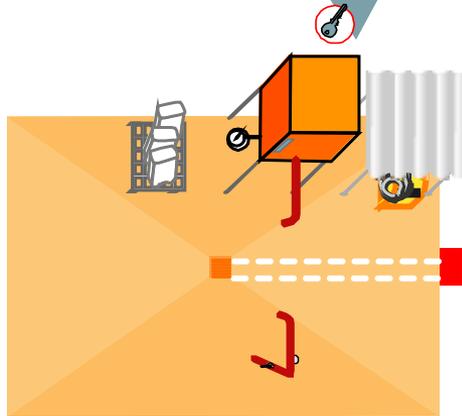
→ Un lieu de préparation des opérateurs



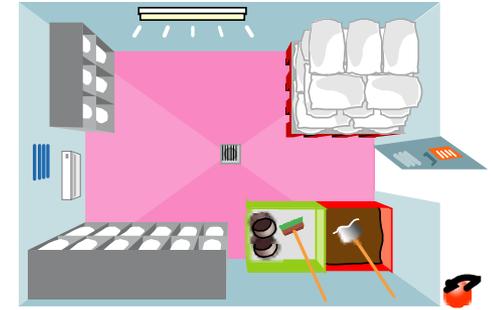
→ Une aire de préparation du produit



→ Une aire de remplissage du pulvérisateur et de lavage du matériel



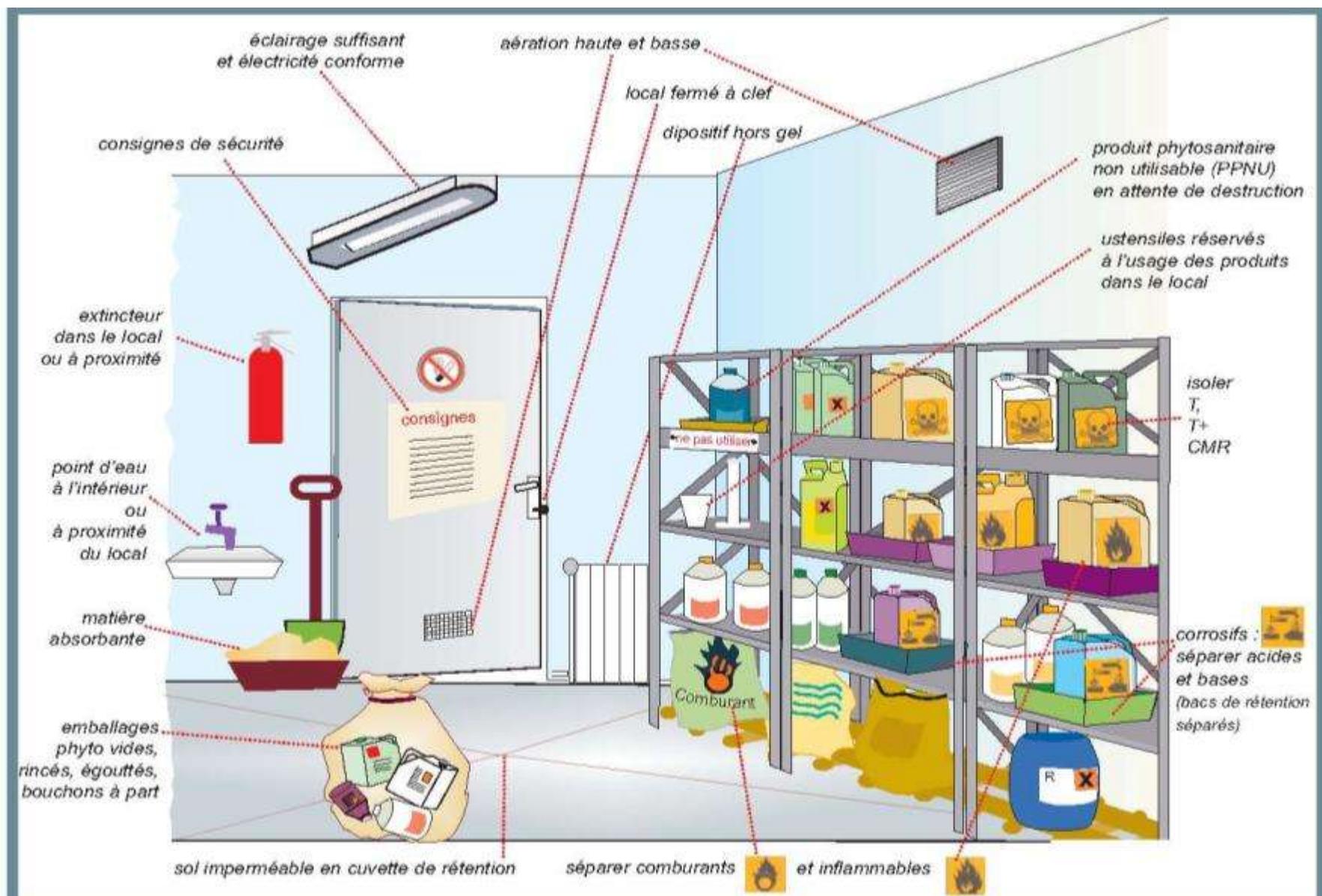
→ Un local réservé au stockage des produits



→ Une aire de récupération et de traitement des déchets (systèmes de traitements des effluents, EPI souillés ...)



Local de stockage



► La base phyto



3. Prévenir les contaminations



Crédits photo CCMSA

- Limiter le danger
- L'organisation dans l'aménagement des installations : la base phyto
- **Choisir le matériel, l'entretenir et le préparer**
- L'organisation du chantier
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Procédure d'habillage et de déshabillage

Le contrôle du pulvérisateur : tout les 5 ans

- Examen préliminaire
 - État du matériel
 - Éléments de sécurité
- État général
 - Attelage
 - Châssis
- La pompe
- La cuve
- Appareillage de mesure
- Flexibles et canalisation
- Filtre
- Rampe de pulvérisation
- Jets de pulvérisation
- Soufflerie



Organisme d'inspection agréé

3. Prévenir les contaminations



Crédits photo CCMSA

- Limiter le danger
- L'organisation dans l'aménagement des installations : la base phyto
- Choisir le matériel, l'entretenir et le préparer
- **L'organisation du chantier**
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Procédure d'habillage et de déshabillage

- **Co-activité / proximité des chantiers**
- **Délais**
 - **De ré-entrée**
 - **D'emploi avant récolte**
- **Conditions climatiques**
 - **Le vent**
 - **La pluie**

Délais de rentrée après traitement



De manière générale:

> **6 H minimum** sur cultures à l'extérieur,

> **8 H min** sur cultures à l'intérieur



Au moins une des phrases de risque R36,R38,R41: > **24 H min**

R36 : irritant pour les yeux

R38 : irritant pour la peau

R41 : risque de lésions oculaires graves



Au moins une des phrases de risque R42, R43: > **48 H min**

R42 : peut entraîner une sensibilisation par inhalation

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires

Penser à la contamination indirecte

Elle concerne les opérateurs n'effectuant pas le traitement :



→ Co-activité

→ Contact avec matériel ou EPI souillés

→ Rentrée



Les conditions météorologiques



→ Pas de traitement si vent fort (> 19 km/h, c'est-à-dire quand les feuilles bougent)



→ Pas de traitement en cas de forte chaleur; traiter le matin ou le soir

► La gestion des incidents



Un incident = une exposition



Intervenir en sécurité



3. Prévenir les contaminations



Crédits photo CCMSA

- Limiter le danger
- L'organisation dans l'aménagement des installations : la base phyto
- Choisir le matériel, l'entretenir et le préparer
- L'organisation du chantier
- **Les équipements de protection collective et individuelle**
- Procédure d'habillage et de deshabillage

Classe de cabine	
	Catégorie 4

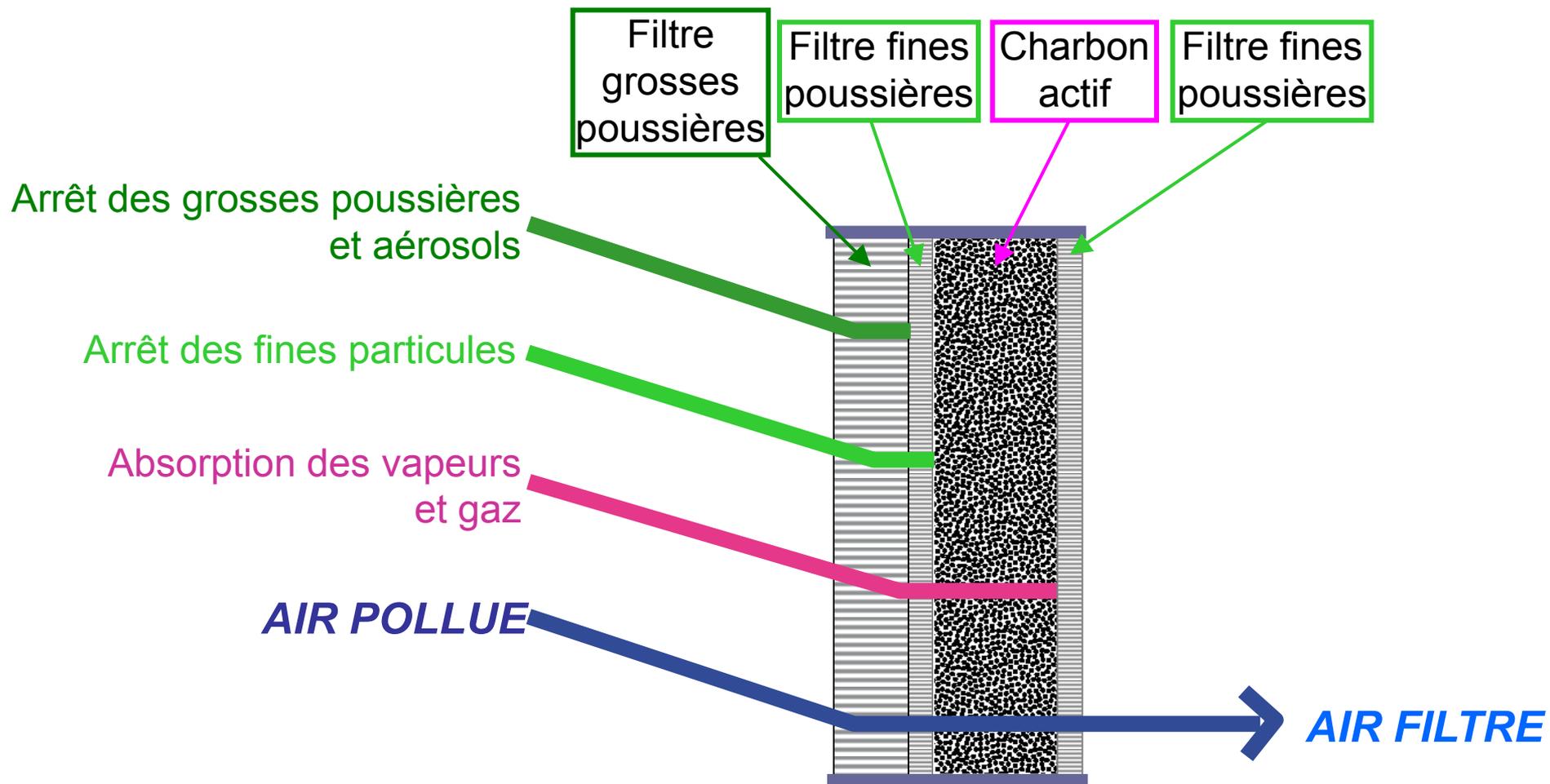
Descriptif d'une cabine filtrée

- filtration antigaz (charbon actif)
- filtration antipoussière et antiaérosols
- climatisée
- étanchéité
- surpression
- 75 db à l'intérieur
- essuie-glace avant et arrière

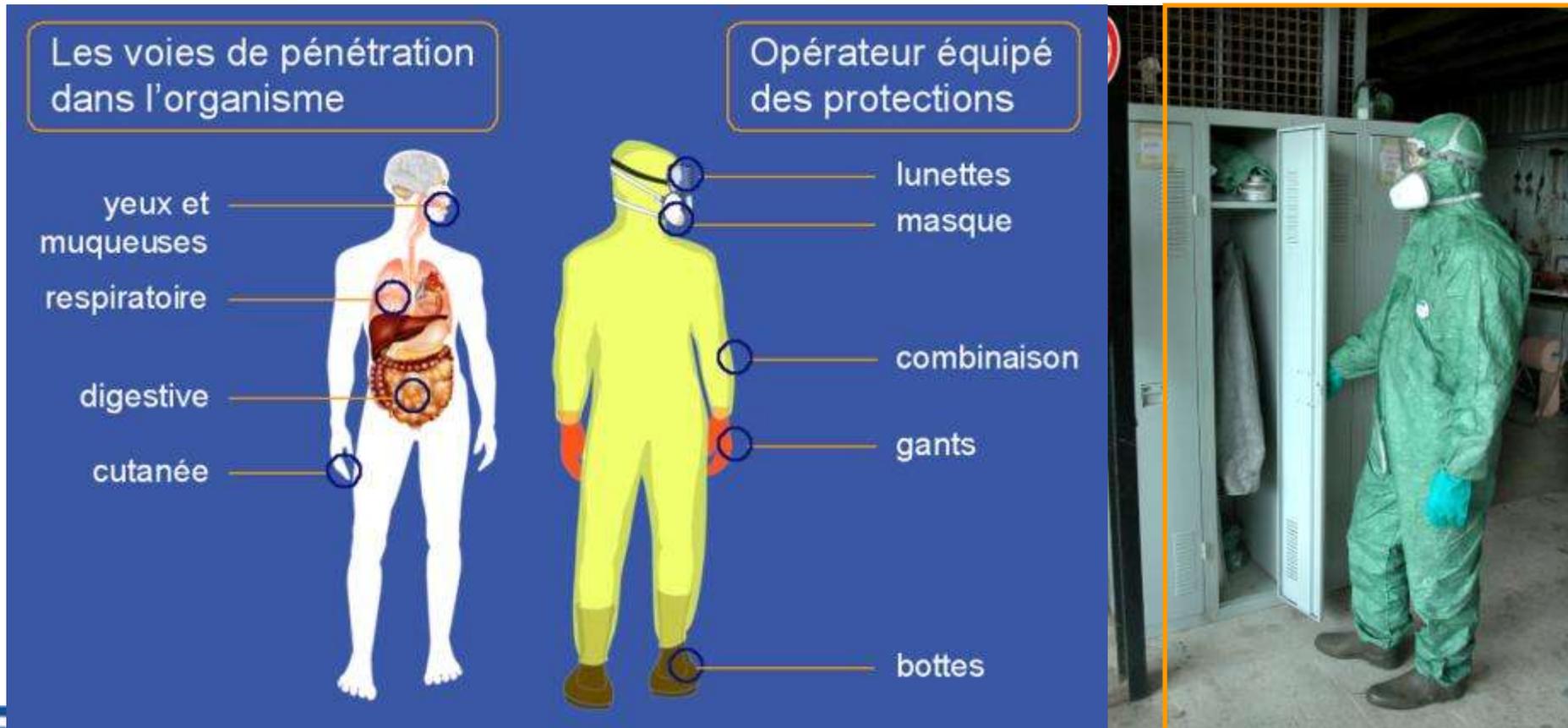


**Ne pas stocker de produits
et d'EPI souillés dans la cabine**

Descriptif d'un filtre cabine



- ➔ Les EPI sont les derniers moyens de protection dont dispose l'opérateur pour limiter les risques de contamination



Les appareils de protection respiratoire

Les différents types d'appareils

→ Les appareils à ventilation libre



→ Les appareils à ventilation assistée



Les filtres A2P3

→ Les filtres à particules (antiaérosols)

3 classes d'efficacité

> **P1** arrête au moins 80% des particules

> **P2** arrête au moins 94% des particules

> **P3** arrête au moins 99,9% des particules

→ Les filtres anti-gaz

L'effet « anti-gaz » est obtenu par fixation des gaz sur du charbon actif: « capacité de piégeage »

> **Classe 1** : faible capacité

> **Classe 2**: capacité moyenne

> **Classe 3**: la plus grande capacité



Crédits photo CCMSA



Les filtres anti-gaz

Type	Couleur	Domaine d'utilisation	Produits
A	Marron	Gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est supérieur à 65°C	Produits phytosanitaires organiques Dérivés du pétrole Solvant - Alcool
AX	Marron	Gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est inférieur à 65°C	Bromure de méthyle
B	Gris	Gaz et vapeurs inorganiques	Chlore (Cl)
E	Jaune	Dioxyde de soufre (SO ₂) et autres gaz et vapeurs acides désignés par le fabricant	Anhydride sulfureux (SO ₂)
K	Vert	Ammoniac et dérivés organiques aminés	Ammoniac(NH ₃)



Vêtements de protection

Préparation



Crédits photo CCMSA

Type PB (3)

Préparation, traitement, lavage



Crédits photo CCMSA

Types
3,4,5,6



Vêtements de protection

Le TYPE de protection : performances du vêtement jetable



Type 3: étanches aux liquides sous forme de jet continu



Type 4: étanches aux brouillards (liquides pulvérisés)



Type 5: étanches aux particules solides



Type 6: étanches aux projections accidentelles

**Choisir en fonction
du type
d'exposition**

Gants de protection

- Le marquage CE
Le respect de la norme 374
- Taille
- Présence de manchettes
- Matière: néoprène ou nitrile
- Pictogramme risque chimique



**Gants
réutilisables**



**Gants à
usage unique**

La protection des yeux



Crédits photo CCMSA

Lunettes masque de protection étanches



Crédits photo CCMSA

Ecran facial

La protection des pieds

Marquage:

Norme EN 13832-3



Crédits photo CCMSA

▶ Le stockage des EPI



Armoire réservée au
stockage des EPI

4. Pour aller plus loin

Bases de données spécialités commerciales : Guide ACTA

Pour chaque substance active:

- Formule chimique, famille chimique, solubilité, mode d'action, etc.
- DL50, classement, phrases de risque, DJA, écotoxicité
- Usages autorisés et dose homologuée
- Conditions d'emploi particulières, délais d'emploi avant récolte, LMR
- Quelques spécialités: nom, société, n° AMM, formulation, classement et phrases de risques, usages

4. Pour aller plus loin

e-phy - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

← Précédente → Recherche Favoris Média

Adresse <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> OK Liens



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

e-phy

Le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages des matières fertilisantes et des supports de culture homologués en France



ACTUALITÉ

[voir toute l'actualité](#)

- **Communiqué de presse du ministre sur le recours plus simple aux mélanges de produits phytosanitaires Paris, le 25 mars 2005**
- **Catalogue des usages en cours** mise à jour 2002
- **La liste des désinfectants agréés MRC au titre de l'arrêté du 28/02/57 est désormais consultable à <http://www.agriculture.gouv.fr>, cliquer ressources, santé et protection des animaux, maladies animales ou animaux d'élevage, pharmacie**
- **Comptes rendus de la Commission d'Etude de la Toxicité des produits antiparasitaires et assimilés à usage agricole.**
- **Comptes rendus du Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole.**

MENU

	Produits phytosanitaires		Usages
	Produits phytosanitaires retirés		Comités
	Substances		LMR
	Effets non intentionnels		Toxicologie
	Mélanges		Matières fertilisantes
	Fimes		Mentions
	Recherche libre		Portail DGAL/SDQPY
	Contacts		

● ● ● MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Internet

Terminé

Démarrer

Internet

10:19

Merci de votre attention

